

# LE SALAIRE DES APPRENTIS

L'APPRENTISSAGE, FORMER POUR GAGNER !



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat

Région  
Ile de La Réunion

**Applicable  
au 1<sup>er</sup> mars 2016**

Accord collectif national étendu du 4 juillet 2005 modifié relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle dans la pharmacie d'officine

## Les rémunérations • PHARMACIE

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BASE 35 heures <sup>(1)</sup>

	1 <sup>ère</sup> année de B.P.	2 <sup>ème</sup> année de B.P.
B.E.P Sanitaire & Social	60 % du coeff. 145 891,04 €	70 % du coeff. 155 1 042,36 €
Baccalauréat ou 1 <sup>ère</sup> année d'U.F.R. de phar-	65 % du coeff. 150 966,60 €	75 % du coeff. 160 1 118,32 €
C.A.P. et Mention Complémentaire	80 % du coeff. 160 1 192,87 €	90 % du coeff. 165 1 343,79 €

<sup>(1)</sup> Réf. aux minima conventionnels définis par accord collectif national de branche du 07 mars 2016 ainsi qu'au montant du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2016



L'apprentissage est financé par le Fonds Social Européen et la Région Réunion.  
L'Union Européenne et la Région Réunion investissent dans votre avenir

